



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 février 2021, adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité approuve la proposition contenue dans votre lettre datée du 4 février 2021 (S/2021/126) concernant votre demande tendant à proroger une dernière fois, pour une période de deux mois, le redéploiement temporaire de deux compagnies d'infanterie et de deux hélicoptères militaires de manœuvre de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à condition que le mandat de la MINUSS soit prorogé au-delà du 15 mars 2021.

Les forces temporairement redéployées continueront d'être imputées au plafond autorisé pour les effectifs militaires et civils de la MINUSS et ne seront pas imputées au plafond de la MINUSCA. Le Conseil de sécurité estime qu'il est indispensable de doter la MINUSS en ressources et effectifs suffisants aux fins de la mise en œuvre des accords de paix concernant le Soudan du Sud. Les membres du Conseil tiennent à souligner qu'il s'agit de l'approbation d'une demande temporaire résultant d'une situation d'urgence.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Barbara **Woodward**

